

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 04957

Numéro SIREN : 529 179 954

Nom ou dénomination : 3GM PARTNERS

Ce dépôt a été enregistré le 02/01/2024 sous le numéro de dépôt 125

2050 - Bilan Actif

CONFORME

1

BILAN ACTIF

DGFIP N° 2050 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SARL 3GM PARTNERS		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12	
Adresse de l'entreprise		67 rue d'Aquesseau 92100 BOULOGNE BILLANCOURT		Durée de l'exercice précédent*		12	
Numéro SIRET*		5 2 9 1 7 9 9 5 4 0 0 0 4 3		Néant ☐		*	
				Exercice N clos le,		30/06/2023	
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	40 894	39 807	1 087
		Fonds commercial (1)	AH	AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	2 961	32	2 928
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO			
		Constructions	AP	AQ	37 855	20 789	17 065
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS			
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	26 188	13 904	12 284
		Immobilisations en cours	AV	AW			
		Avances et acomptes	AX	AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
		Autres participations	CU	CV			
		Créances rattachées à des participations	BB	BC			
		Autres titres immobilisés	BD	BE			
		Prêts	BF	BG			
		Autres immobilisations financières*	BH	BI	10 035		10 035
TOTAL (II)		BJ	BK	117 934	74 534	43 399	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU	188 319		188 319
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	109 236		109 236
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	843 673		843 673
		Autres créances (3)	BZ	CA	84 407		84 407
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : ...)	CD	CE			
Disponibilités		CF	CG	2 408		2 408	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	44 474		44 474	
	TOTAL (III)	CJ	CK	1 272 518		1 272 518	
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1A	74 534	1 390 453		1 315 918
Renvois : (1) Dont droit au bail :		CP		(3) Part à plus d'un an		CR	
Clause de réserve de propriété : *		Immobiliations :		Stocks :		Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

2051 - Bilan Passif avant répartition

2

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL 3GM PARTNERS		Néant ☐ *	
		Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 50 000)	DA	50 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	5 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	29 118
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	11 265
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
		TOTAL (I)	DL
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	347 622
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	45 368
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	249 974
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	328 404
	Dettes fiscales et sociales	DY	238 913
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	10 249
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	1 220 534
	Ecart de conversion passif* (V)	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 315 918
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC	
		ID	
		IE	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	752 695
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	79 758	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Charges et produits antérieurs

SARL 3GM PARTNERS

CHARGES ET PRODUITS SUR EXERCICES ANTERIEURS

Cocher la case si vous souhaitez remplir le renvoi 8 avec les données saisies ci-dessous

☒

Cocher la case si vous souhaitez l'affectation des charges et produits antérieurs par nature

☐

Si la case est cochée, le montant de la colonne "A" sera ajouté à la rubrique de la liasse fiscale.

Si la case n'est pas cochée, les montants sont déjà intégrés dans la rubrique de la liasse fiscale.

Désignation	672 - 772 A	Montants débiteurs B	Montants créditeurs C	Total A + B - C
CHARGES				
Achats de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Sous-traitance				
Crédit-bail mobilier				
Crédit-bail immobilier				
Location, charges locatives				
Personnel extérieur				
Autres achats et charges externes				
Impôts et taxes				
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Autres charges d'exploitation				
TOTAL				
Intérêts et charges assimilés				
Impôts sur les bénéfices				
PRODUITS				
Ventes de marchandises				
Production vendue { biens				
{ services				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Transferts de charges				
Autres produits d'exploitation				
TOTAL				
Produits financiers				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				

Les colonnes B et C ne sont à servir que pour les charges et produits non comptabilisés en 672 et 772

Charges et produits exceptionnels

SARL 3GM PARTNERS

OPÉRATIONS EXCEPTIONNELLES

Cocher la case si vous souhaitez remplir le renvoi 7 avec les données saisies ci-dessous



Désignation	Montants
DETAIL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	
Pénalités sur marchés	
Pénalités, amendes fiscales et pénales	520
Dons, libéralités	
Créances devenues irrécouvrables dans l'exercice	
Subventions accordées	
Rappel d'impôts (autres qu'impôts sur les bénéfices)	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	(463)
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	
Autres charges	
Amortissements des immobilisations	
Amortissements dérogatoires	
Autres provisions réglementées sur immobilisations	
Provisions réglementées sur stocks	
Autres provisions réglementées	
Provisions pour risques et charges	
Provisions pour dépréciation	
TOTAL	56
DETAIL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	
Dédits et pénalités perçus sur achats et sur ventes	
Libéralités perçues	
Rentrées sur créances amorties	
Subventions d'équilibre	
Dégrèvement d'impôts autres qu'impôts sur les bénéfices	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	145
Produits des cessions d'éléments d'actif	
Subventions d'investissement virées au résultat	
Autres produits	
Amortissements dérogatoires	
Autres provisions réglementées sur immobilisations	
Provisions réglementées sur stocks	
Autres provisions réglementées	
Provisions pour risques et charges	
Provisions pour dépréciation	
Transfert de charges	
TOTAL	145

Cegid Group

2054 - Immobilisations

5

IMMOBILISATIONS

DGFIP N° 2054 2023

Formulaire obligatoire (article 33 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise **SARL 3GM PARTNERS** Néant ☐ *

(N° pas reporter le montant des centimes) *

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		
				1		2		
						3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	40 894	KE		KF	
CORPORELLES	Terrains		KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	L9		KJ		KL	
		Sur sol d'autrui	M1		KM		KO	
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		M2		KP	25 370	KR	
			M3		KS		KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels			KV		KX	
		Matériel de transport *			KY		LA	
	Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	14 588	LC	LD	
		Emballages récupérables et divers *			LE		LG	
	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes		LK		LL		LM	
	TOTAL III	LN	39 959	LO		LP	24 083	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G		8M		8T	
		Autres participations	8U		8V		8W	
		Autres titres immobilisés	IP		IR		IS	
Prêts et autres immobilisations financières		IT	6 468	IU		IV		
TOTAL IV		LQ	6 468	LR		LS		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	87 323	ØH	ØJ	
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		
				1		3		
						4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV		IX	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LZ	
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MC	
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME	
	Inst. gales, agencés et am. des constructions		IS		MG		MH	
			IT		MJ	37 855	MI	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers	IU		MM		MN	
		Matériel de transport	IV		MP		MQ	
	Matériel de bureau et mobilier informatique		IW		MS	26 188	MT	
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW	
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA	
	Avances et acomptes		NC		ND		NE	
	TOTAL III	IY		NG		NH	64 043	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		ØU		M7	ØW
		Autres participations	IØ		ØX		ØY	ØZ
		Autres titres immobilisés	II		2B		2C	2D
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F	2G	
TOTAL IV		I3		NJ		NK	10 035	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4		ØK	ØL	
							ØM	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Changement de méthodes (immobilisations)

SARL 3GM PARTNERS

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

Frais d'établissement annulés :

Titres de participation évalués par mise en équivalence : augmentation de l'écart d'équivalence

diminution de l'écart d'équivalence

Montant des titres exclus du régime des plus-values :

valeur comptable

prix de vente

CHANGEMENT DE METHODE

Désignation		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice A	Correction + B	Correction - C	Total A + B - C
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II	40 894			40 894
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions				
	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	25 370			25 370
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				
	Autres immobilisations corporelles				
	Installations générales, agencements, aménagements divers *				
	Matériel de transport*				
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	14 588			14 588
FINANCIERES	Emballages récupérables et divers *				
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	TOTAL III	39 959			39 959
	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations				
FINANCIERES	Autres titres immobilisés				
	Prêts et autres immobilisations financières	6 468			6 468
	TOTAL IV	6 468			6 468
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		87 323			87 323

2054 Bis - Tableau des écarts de réévaluation sur immobilisations am

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES2023
DGFIP N° 2054 bisFormulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Exercice N clos le : 30/06/2023

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SARL 3GM PARTNERS

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
 - le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... —
- 3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

2055 - Amortissements

6

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL 3GM PARTNERS						Néant ☐ *	
CADRE A							
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM	EN
Fonds commercial		RE		RF		RI	RJ
Autres immobilisations incorporelles		PE	38 679	PF	1 160	PG	PH 39 840
TOTAL I		RK	38 679	RM	1 160	RN	RO 39 840
Terrains		PI		PJ		PK	PL
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO	PQ
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT	PU
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions	PV	17 920	PW	2 868	PX	PY 20 789
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB	QC
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD		QE		QF	QG
	Matériel de transport	QH		QI		QJ	QK
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	12 738	QM	1 167	QN	QO 13 904
corporelles	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS	QT
	TOTAL II	QU	30 659	QV	4 035	QW	QX 34 694
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	69 339	ØP	5 196	ØQ	ØR 74 534
CADRE B							
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
Immobiliations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participation	NL			NM			NO
TOTAL III							
Total général (I+II+III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ
CADRE C							
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements	
Frais d'émission d'emprunt à évaluer						Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations						SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

Changement de méthodes (amortissements)

SARL 3GM PARTNERS

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

Amortissements sur frais d'établissement annulés

Amortissements sur immobilisations transférées en stocks

CHANGEMENT DE METHODE

	au début de l'exercice	Correction +	Correction -	Total
	A	B	C	A + B - C
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	38 679			38 679
TOTAL I	38 679			38 679
Terrains				
Constructions	Sur sol propre			
	Sur sol d'autrui			
	Inst. générales, agencements, aménagements des constructions	17 920		17 920
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers			
	Matériel de transport			
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	12 738		12 738
	Emballages récupérables et divers			
TOTAL II	30 659			30 659
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)	69 339			69 339
Frais d'émission d'emprunt à étaler				

2056 - Provisions inscrites au bilan

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SARL 3GM PARTNERS</u>							Néant ☒ *		
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
Provisions pour risques et charges	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
Provisions pour dépréciation	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX	
	sur immobilisations	– incorporelles	6A		6B		6C		6D
		– corporelles	6E		6F		6G		6H
		– titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5
		– titres de participation	9U		9V		9W		9X
		– autres immobilisations financières (1) *	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C		UB		UC		UD		
Dont dotations et reprises	– d'exploitation		UE		UF				
	– financières		UG		UH				
	– exceptionnelles		UJ		UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.								10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SARL 3GM PARTNERS

[illegible]

Figure 1. The effect of the concentration of the *Agaricus bisporus* spores on the growth of *Agaricus bisporus* on the substrate. The concentration of the spores was 10⁴ spores/g substrate (a), 10⁵ spores/g substrate (b), 10⁶ spores/g substrate (c), 10⁷ spores/g substrate (d), 10⁸ spores/g substrate (e), 10⁹ spores/g substrate (f). The substrate was 100 g of substrate (100 g of substrate + 100 g of substrate).

SARL 3GM PARTNERS

	AUTRES PROVISIONS REGLEMENTEES	
--	--------------------------------	--

[illegible]

Figure 1. The effect of the concentration of the *Agrobacterium* suspension on the transformation efficiency of *Agrobacterium* strains. The concentration of the *Agrobacterium* suspension was 10⁶ cells/ml (A), 10⁷ cells/ml (B), 10⁸ cells/ml (C), and 10⁹ cells/ml (D). The concentration of the *Agrobacterium* suspension was 10⁶ cells/ml (A), 10⁷ cells/ml (B), 10⁸ cells/ml (C), and 10⁹ cells/ml (D). The concentration of the *Agrobacterium* suspension was 10⁶ cells/ml (A), 10⁷ cells/ml (B), 10⁸ cells/ml (C), and 10⁹ cells/ml (D).

PROVISIONS POUR IMPÔTS

[illegible]

1997, 1998, 1999, 2000, 2001, 2002, 2003, 2004, 2005, 2006, 2007, 2008, 2009, 2010, 2011, 2012, 2013, 2014, 2015, 2016, 2017, 2018, 2019, 2020, 2021, 2022, 2023, 2024, 2025, 2026, 2027, 2028, 2029, 2030, 2031, 2032, 2033, 2034, 2035, 2036, 2037, 2038, 2039, 2040, 2041, 2042, 2043, 2044, 2045, 2046, 2047, 2048, 2049, 2050, 2051, 2052, 2053, 2054, 2055, 2056, 2057, 2058, 2059, 2060, 2061, 2062, 2063, 2064, 2065, 2066, 2067, 2068, 2069, 2070, 2071, 2072, 2073, 2074, 2075, 2076, 2077, 2078, 2079, 2080, 2081, 2082, 2083, 2084, 2085, 2086, 2087, 2088, 2089, 2090, 2091, 2092, 2093, 2094, 2095, 2096, 2097, 2098, 2099, 2100, 2101, 2102, 2103, 2104, 2105, 2106, 2107, 2108, 2109, 2110, 2111, 2112, 2113, 2114, 2115, 2116, 2117, 2118, 2119, 2120, 2121, 2122, 2123, 2124, 2125, 2126, 2127, 2128, 2129, 2130, 2131, 2132, 2133, 2134, 2135, 2136, 2137, 2138, 2139, 2140, 2141, 2142, 2143, 2144, 2145, 2146, 2147, 2148, 2149, 2150, 2151, 2152, 2153, 2154, 2155, 2156, 2157, 2158, 2159, 2160, 2161, 2162, 2163, 2164, 2165, 2166, 2167, 2168, 2169, 2170, 2171, 2172, 2173, 2174, 2175, 2176, 2177, 2178, 2179, 2180, 2181, 2182, 2183, 2184, 2185, 2186, 2187, 2188, 2189, 2190, 2191, 2192, 2193, 2194, 2195, 2196, 2197, 2198, 2199, 2200, 2201, 2202, 2203, 2204, 2205, 2206, 2207, 2208, 2209, 2210, 2211, 2212, 2213, 2214, 2215, 2216, 2217, 2218, 2219, 2220, 2221, 2222, 2223, 2224, 2225, 2226, 2227, 2228, 2229, 2230, 2231, 2232, 2233, 2234, 2235, 2236, 2237, 2238, 2239, 2240, 2241, 2242, 2243, 2244, 2245, 2246, 2247, 2248, 2249, 2250, 2251, 2252, 2253, 2254, 2255, 2256, 2257, 2258, 2259, 2260, 2261, 2262, 2263, 2264, 2265, 2266, 2267, 2268, 2269, 2270, 2271, 2272, 2273, 2274, 2275, 2276, 2277, 2278, 2279, 2280, 2281, 2282, 2283, 2284, 2285, 2286, 2287, 2288, 2289, 2290, 2291, 2292, 2293, 2294, 2295, 2296, 2297, 2298, 2299, 2300, 2301, 2302, 2303, 2304, 2305, 2306, 2307, 2308, 2309, 2310, 2311, 2312, 2313, 2314, 2315, 2316, 2317, 2318, 2319, 2320, 2321, 2322, 2323, 2324, 2325, 2326, 2327, 2328, 2329, 2330, 2331, 2332, 2333, 2334, 2335, 2336, 2337, 2338, 2339, 2340, 2341, 2342, 2343, 2344, 2345, 2346, 2347, 2348, 2349, 2350, 2351, 2352, 2353, 2354, 2355, 2356, 2357, 2358, 2359, 2360, 2361, 2362, 2363, 2364, 2365, 2366, 2367, 2368, 2369, 2370, 2371, 2372, 2373, 2374, 2375, 2376, 2377, 2378, 2379, 2380, 2381, 2382, 2383, 2384, 2385, 2386, 2387, 2388, 2389, 2390, 2391, 2392, 2393, 2394, 2395, 2396, 2397, 2398, 2399, 2400, 2401, 2402, 2403, 2404, 2405, 2406, 2407, 2408, 2409, 2410, 2411, 2412, 2413, 2414, 2415, 2416, 2417, 2418, 2419, 2420, 2421, 2422, 2423, 2424, 2425, 2426, 2427, 2428, 2429, 2430, 2431, 2432, 2433, 2434, 2435, 2436, 2437, 2438, 2439, 2440, 2441, 2442, 2443, 2444, 2445, 2446, 2447, 2448, 2449, 2450, 2451, 2452, 2453, 2454, 2455, 2456, 2457, 2458, 2459, 2460, 2461, 2462, 2463, 2464, 2465, 2466, 2467, 2468, 2469, 2470, 2471, 2472, 2473, 2474, 2475, 2476, 2477, 2478, 2479, 2480, 2481, 2482, 2483, 2484, 2485, 2486, 2487, 2488, 2489, 2490, 2491, 2492, 2493, 2494, 2495, 2496, 2497, 2498, 2499, 2500, 2501, 2502, 2503, 2504, 2505, 2506, 2507, 2508, 2509, 2510, 2511, 2512, 2513, 2514, 2515, 2516, 2517, 2518, 2519, 2520, 2521, 2522, 2523, 2524, 2525, 2526, 2527, 2528, 2529, 2530, 2531, 2532, 2533, 2534, 2535, 2536, 2537, 2538, 2539, 2540, 2541, 2542, 2543, 2544, 2545, 2546, 2547, 2548, 2549, 2550, 2551, 2552, 2553, 2554, 2555, 2556, 2557, 2558, 2559, 2560, 2561, 2562, 2563, 2564, 2565, 2566, 2567, 2568, 2569, 2570, 2571, 2572, 2573, 2574, 2575, 2576, 2577, 2578, 2579, 2580, 2581, 2582, 2583, 2584, 2585, 2586, 2587, 2588, 2589, 2590, 2591, 2592, 2593, 2594, 2595, 2596, 2597, 2598, 2599, 2600, 2601, 2602, 2603, 2604, 2605, 2606, 2607, 2608, 2609, 2610, 2611, 2612, 2613, 2614, 2615, 2616, 2617, 2618, 2619, 2620, 2621, 2622, 2623, 2624, 2625, 2626, 2627, 2628, 2629, 2630, 2631, 2632, 2633, 2634, 2635, 2636, 2637, 2638, 2639, 2640, 2641, 2642, 2643, 2644, 2645, 2646, 2647, 2648, 2649, 2650, 2651, 2652, 2653, 2654, 2655, 2656, 2657, 2658, 2659, 2660, 2661, 2662, 2663, 2664, 2665, 2666, 2667, 2668, 2669, 2670, 2671, 2672, 2673, 2674, 2675, 2676, 2677, 2678, 26

AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
--	--

[illegible]

SARL 3GM PARTNERS

[illegible]

SARL 3GM PARTNERS

AUTRES PROVISIONS POUR DEPRECIATION	
--	--

[illegible]

2057 - Etat des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N° 2057 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL 3GM PARTNERS		Néant ☐ *	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES	
		Montant brut 1	A 1 an au plus 2
		A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL	UN
	Prêts (1) (2)	UP	US
	Autres immobilisations financières	UT	UV
		10 035	10 035
	Clients douteux ou litigieux	VA	
	Autres créances clients	UX	843 673
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation autrement constatée) UO	ZI	
	Personnel et comptes rattachés	UY	10 317
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	
	Etat et autres collectivités publiques	VM	16 772
Impôts sur les bénéfices	VB	12 695	
Taxe sur la valeur ajoutée	VN		
Autres impôts, taxes et versements assimilés	VP		
Divers	VC		
Groupe et associés (2)	VR	44 622	
Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VS	44 474	
Charges constatées d'avance	VT	982 589	
TOTAUX		VU	972 554
		VV	10 035
REVENUS	(1) Montant des	VD	
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE	
CADRE B		ÉTAT DES DETTES	
		Montant brut 1	A 1 an au plus 2
		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	
		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y	
Autres emprunts obligataires (1)		7Z	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)		VG	79 758
à 1 an maximum à l'origine		VH	50 000
à plus d'1 an à l'origine			217 864
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	328 404
Personnel et comptes rattachés		8C	22 790
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	68 722
État et autres collectivités publiques		8E	
Impôts sur les bénéfices		VW	146 381
Taxe sur la valeur ajoutée		VX	
Obligations cautionnées		VQ	1 019
Autres impôts, taxes et assimilés			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	
Groupe et associés (2)		VI	45 368
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	10 249
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZI	
Produits constatés d'avance		8L	
TOTAUX		VY	970 559
		VZ	752 695
			217 864
REVENUS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	
	(2) Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	36 493
		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques VL 45 368	
		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032	

Cegid Group



Changement de méthodes (provisions)

SARL 3GM PARTNERS

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

CHANGEMENT DE METHODE

Nature des provisions	au début de l'exercice A	Correction + B	Correction - C	Total A + B - C
Provisions réglementées				
Provisions pour reconstitution des gisements miniers & pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées avant le 1.1.1992 *				
Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées après le 1.1.1992 *				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
TOTAL I				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges				
TOTAL II				
Provisions pour dépréciation				
sur immobilisations	- incorporelles			
	- corporelles			
	- titres mis en équivalence			
	- titres de participation			
	- autres immobilisations financières			
Sur stocks et en cours				
Sur comptes clients				
Autres provisions pour dépréciation				
TOTAL III				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)				

Cegid Group

2058A - Détermination du résultat fiscal

Formulaire obligatoire (article 13 A du Code général des impôts) 9 DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL DGFIP N° 2058-A 2023

Désignation de l'entreprise : SARL 3GM PARTNERS Néant ☐ * Exercice N, clos le : 30/06/2023

I. RÉINTÉGRATIONS BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)				WA	11 265	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE	9 647	
		WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	263	
		RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	RB		
		WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)						
	Amendes et pénalités				WJ	520	
	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *				XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*				XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)				I7		
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.		WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)		I8		
			- imposées au taux de 0 %				
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		- Plus-values nettes à court terme		WN		
			- Plus-values soumises au régime des fusions		WO		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)						XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)		SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW	
					Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						YI	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3	
					TOTAL I	WR	61 223
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)		WV			
		- imposées au taux de 0 %		WH			
		- imposées au taux de 19 %		WP			
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures		WW			
		- imputées sur les déficits antérieurs		XB			
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %		I6				
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*		WZ				
	Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation)		2A				
	Produit net des actions et parts d'intérêts :		XA				
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)		ZX				
Mesures d'incitation	Deduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.				ZY		
	Majoration d'amortissement*				XD		
	Abattement sur le bénéfice et exonérations *	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)	K9		Entreprises nouvelles 44 series	L2	
		Zone franche urbaine -TE (art. 44 octies A)	ØV		Sociétés d'investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3	
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP		Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodécies)	IF	
			Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindécies)	PC			
				Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)	L5		
				Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA		
				Zone franche d'activités NG (44 quaterdecies)	XC		
				Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)						XS	
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39decies)		X9		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39 decies F)	YI	
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39 decies A)		YA		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39 decies G)	YL	
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39 decies B)		YB		Dont déduct* exception. simulateur de conduite (art. 39 decies E)	YH	
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39 decies C)		YC		Créance dérogée par le report en arrière de déficit	ZI	
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39 decies D)		YD				
Deduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						Y2	
TOTAL II					XH	12 000	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)	XI	49 223			
		déficit (II moins I)			XJ		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*			ZL				
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*					XL		
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)			XN		XO		

N° 2058-A

SARL 3GM PARTNERS

Cegid Group

PLAQUETTE ANNUELLE

2023

Période du 01/07/2022 au 30/06/2023

Annexe légale

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL 3GM PARTNERS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2023, dont le total est de 1 315 919 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 11 266 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2022 au 30/06/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 06/10/2023 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/06/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 à 3 ans
- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Faits caractéristiques

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	40 895	2 961		43 856
Immobilisations incorporelles	40 895	2 961		43 856
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	25 371	12 484		37 855
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	14 589	11 599		26 189
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	39 960	24 083		64 044
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	6 469	3 566		10 035
Immobilisations financières	6 469	3 566		10 035
ACTIF IMMOBILISE	87 323	30 611		117 935

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	2 961	24 083	3 566	30 611
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	2 961	24 083	3 566	30 611
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	38 680	1 161		39 841
Immobilisations incorporelles	38 680	1 161		39 841
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	17 921	2 869		20 790
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	12 739	1 167		13 905
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	30 660	4 036		34 694
ACTIF IMMOBILISE	69 339	5 197		74 535

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 982 590 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	10 035		10 035
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	843 673	843 673	
Autres	84 407	84 407	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	44 474	44 474	
Total	982 590	972 555	10 035
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients - factures à établir	699 909
Total	699 909

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 50 000,00 euros décomposé en 500 titres d'une valeur nominale de 100,00 euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 970 560 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	79 758	79 758		
- à plus de 1 an à l'origine	267 865	50 000	217 865	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	328 404	328 404		
Dettes fiscales et sociales	238 914	238 914		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	55 619	55 619		
Produits constatés d'avance				
Total	970 560	752 695	217 865	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	36 493			
(**) Dont envers les associés	45 369			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 45 369 euros.

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	129 348
Dettes provis. pr congés à payer	22 790
Charges sociales s/congés à payer	7 749
Charges sociales - charges à payer	16 745
Etat - autres charges à payer	433
Total	177 065

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	44 474		
Total	44 474		

Autres informations

Tableau des cinq derniers exercices

	N-4	N-3	N-2	N-1	N
Capital en fin d'exercice					
Capital social	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
Nombre d'actions ordinaires	500,00	500,00	500,00	500,00	500,00
Opérations et résultats :					
Chiffre d'affaires (H.T.)	1 910 797,47	1 679 715,77	1 225 460,24	1 743 596,10	2 422 503,29
Résultat avant impôt, participation, dotations aux amortissements et provisions	55 485,88	-148 816,16	10 077,07	12 601,63	4 462,76
Impôts sur les bénéfices	8 547,00	-9 147,00		4 375,00	-12 000,00
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	38 853,07	-144 715,90	3 924,78	1 217,14	11 265,95
Résultat par action					
Résultat après impôts, participation avant dotations aux amortissements et provisions	93,88	-279,34	20,15	16,45	32,93
Résultat après impôts, participation dotations aux amortissements et provisions	77,71	-289,43	7,85	2,43	22,53
Dividende distribué					
Personnel					
Effectif salariés		6	6	6	6
Montant de la masse salariale	204 904,38	188 323,00	212 451,99	207 368,43	230 980,18
Montant des sommes versées en avantages sociaux	69 417,95	67 300,05	48 434,16	78 217,26	78 107,73

3GM PARTNERS
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE

AU CAPITAL DE 50 000 EUROS

SIEGE SOCIAL : 67, RUE D'AGUESSEAU
92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

529 179 954 RCS NANTERRE

PROPOSITION DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT
SUR L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2023

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 24 NOVEMBRE 2023

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice net de l'exercice clos le 30-06-2023, soit **11 265.95 euros**, de la façon suivante :

Origine de l'affectation :

Un résultat de l'exercice bénéficiaire de :	11 265.95 euros
Un compte « autres réserves » bénéficiaire antérieur de :	29 118.23 euros

	40 384.18 euros

Affectation du résultat :

La totalité au compte « autres réserves », soit :	40 384.18 euros
---	-----------------

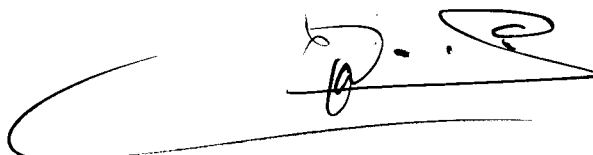
Compte tenu de cette affectation les capitaux propres de la société s'élèvent à 95 384.18 euros.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

Afin de se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des Impôts, l'assemblée générale rappelle qu'il n'y a eu aucune distribution de dividendes au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance



**GREFFE DU TRIBUNAL DE
COMMERCE DE NANTERRE**
Services dépôt des Comptes Annuels
4, rue Pablo Neruda
92000 NANTERRE

Boulogne, le 20 décembre 2023

N/Réf : 309 / F / ND

BORDEREAU D'ENVOI DES COMPTES ANNUELS

TRIBUNAL DE NANTERRE

DOSSIER :

SARL

SA / SAS

. 3GM PARTNERS SARL

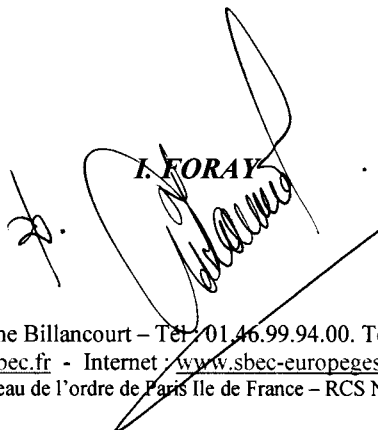
- Comptes 30/06/2023

. Avec déclaration de confidentialité

Provisions pour frais de dépôt : 45.02 euros

Les dossiers comprennent :

- Le bilan, le compte de résultat, l'annexe
- L'affectation des résultats
- Le rapport de gestion, le cas échéant
- Le rapport général du commissaire aux comptes, le cas échéant
- Le rapport spécial du président sur le contrôle interne, le cas échéant
- Le rapport spécial du commissaire aux comptes sur le contrôle interne, le cas échéant.


I. FORAY